



Quiévrechain, le 09 mars 2017

VILLE DE QUIÉVRECHAIN

Objet : Information Zone N du PLU

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire ou locataire d'une habitation et/ou d'un terrain situé(e) en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La réglementation ayant évolué, nous souhaitons vous informer de ces modifications, et par la même occasion procéder à un rappel des principales prescriptions relatives à cette zone.

La zone N (naturelle) ou Ni (naturelle présentant des risques d'inondation) est une zone de protection du site de la vallée de l'Aunelle et du terril du puits n°2. **La réglementation vise à y empêcher toute extension de l'urbanisation afin d'y préserver le caractère du site et son aménagement.**

Dans ce cadre, sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- les nouvelles constructions à usage d'habitation,
- les lotissements,
- les établissements à usage industriel, commercial ou artisanal,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières,
- les dépôts de vieilles ferrailles, de matériaux de démolition, de déchets,
- les annexes isolées,
- Les modes d'utilisation du sol prévus par l'article R.442-2 du code de l'urbanisme.

Dans cet esprit de préservation de l'environnement, tout arbre de haute tige abattu doit être replanté et l'utilisation d'essences locales devra être privilégiée.

De plus, la commune de Quiévrechain est désormais concernée par le PPRi Aunelle-Hogneau, prescrit par arrêté préfectoral en date du 17/10/2014, qui ajoute des prescriptions complémentaires au PLU.

Ce Plan de Prévention des Risques Naturels inondation impose des règles supplémentaires à respecter en fonction de la zone d'aléa (fort-moyen ou faible) où se situe le terrain ou l'immeuble. Ces prescriptions peuvent par exemple prévoir une restriction de la surface créée en cas d'extension et/ou une surélévation supérieure à celle prévue par le PLU.

Nous vous recommandons donc vivement de consulter le plan de zonage du PLU et du PPRi pour connaître la situation de votre bien :

- Sur le site internet de la ville : www.quievrechain.fr
- En mairie, service urbanisme : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00
le samedi de 9h00 à 12h00

Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjoint à l'urbanisme
Jean-Pierre DONNET



Le Maire,
Pierre GRINER